

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 24 mai 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 17/05/2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : 24

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 1

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Jérôme ROGER, Alain SICILIANO

Représentés : Yvan CASSILI par Marie-Aline EDO

Présents non votants :

Excusés : Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents : Claudine BOUSQUET

Objet: Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),

Vu la Loi relative à la transition énergétique,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

HERAULT ENERGIES déploie, depuis 2016, sur tout le territoire de l'Hérault, un réseau public pour la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Les premières bornes ont été mises en service fin 2016. Cinquante bornes sont aujourd'hui en cours d'étude et de construction.

Dans ce contexte, le syndicat organise et coordonne un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du Pays Haut Languedoc et Vignobles d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques pour ses besoins propres.

Considérant qu'eu égard à son expérience, le Syndicat HERAULT ENERGIES entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

approuver l'acte constitutif, approuvé par le comité syndical d'HERAULT ENERGIES, du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques,

autoriser le Président d'HERAULT ENERGIES, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés dont le syndicat sera partie prenante,

valider la participation financière du Pays Haut Languedoc et Vignobles, établie conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,

l'autoriser à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical approuve l'acte constitutif, approuvé par le comité syndical d'HERAULT ENERGIES, du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques, autoriser le Président d'HERAULT ENERGIES, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés dont le syndicat sera partie prenante, valide la participation financière du Pays Haut Languedoc et Vignobles, établie conformément à l'article 6 de l'acte constitutif, et autorise le Président à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 mai 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

